



N° 1434 MESRS/DC/SGM/DBAU/SIS/SAUA/DAUE/SA

Cotonou, le 07 septembre 2026

COMMUNIQUE

(A afficher)

La Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique chargée de la Formation Technique communique :

Le Gouvernement de la République algérienne Démocratique et Populaire a attribué au Bénin deux (02) places de formation de niveau Master professionnel, dans le domaine de la Sécurité Sociale » à l'Ecole Supérieure de la Sécurité Sociale d'Alger au titre de l'année académique 2026-2027.

Cette formation est ouverte aux candidats titulaires d'un diplôme de Licence, d'ingénieur, d'un master ou tout autre diplôme reconnu équivalent dans les spécialités spécifiques à chaque type de Master ci-après :

- droit de la protection sociale ;
- management ;
- actuariat et finance ;
- systèmes d'information et la transformation numérique.

I- Obligations des bénéficiaires

Les bénéficiaires desdites bourses sont astreints aux obligations suivantes :

✓ Au Bénin

- Les bénéficiaires doivent se conformer strictement aux nouvelles dispositions concernant la gestion des bourses étrangères, notamment en s'engageant avec leurs parents à fournir un complément de bourse de cinquante (50 000) FCFA par mois, à envoyer directement au bénéficiaire pendant toute la durée de la formation. La preuve de ce transfert doit être envoyée à l'adresse électronique du secrétariat de la Direction des Bourses et Aides Universitaires (DBAU) : secretariat.dbau@gouv.bj ;
- être en mesure d'effectuer dans les meilleurs délais les formalités de visa.

9

✓ **En Algérie**

- Se conformer strictement aux lois en vigueur dans le pays ;
- s'engager à souscrire à une assurance maladie dans le pays ;
- accepter de poursuivre les études dans la filière de formation retenue par la partie algérienne.

I- Conditions d'éligibilité

Les candidats doivent remplir les conditions suivantes :

- Etre de nationalité béninoise ;
- être titulaire d'un diplôme de licence, d'ingénieur, de master ou tout autre diplôme reconnu équivalent dans les spécialités ci-dessus citées ;
- posséder toutes ses facultés physiques et mentales.

II- Dossier de candidature

La candidature s'effectue par le dépôt d'un dossier physique à la DBAU composé des pièces suivantes :

1. une (01) copie ou une traduction dûment légalisée du diplôme (licence, ingénieur, master) ou du titre équivalent permettant l'accès au cycle de formation sollicité ;
2. une (01) copie des relevés de notes du cursus universitaire ;
3. une (01) copie du diplôme ou de l'attestation de réussite au baccalauréat ou tout autre diplôme équivalent ;
4. une (01) copie du relevé de notes du baccalauréat ou du diplôme équivalent ;
5. une (01) copie de l'acte de naissance sécurisé ou tout autre document en tenant lieu ;
6. une (01) copie du certificat de nationalité ;
7. une (01) copie certifiée conforme à l'original du passeport en cours de validité ;
8. deux (02) lettres de recommandations académiques délivrées par deux enseignants de la même spécialité pour les candidats à la post-graduation ;
9. un (01) dossier médical complet comprenant les résultats et certificats relatifs aux examens et vaccinations obligatoires notamment :
 - **Examens médicaux :**
 - un examen clinique complet ;
 - une radiographie thoracique ;
 - des analyses biologiques pour le dépistage du VIH/Sida et de l'hépatite virale B et C ;
 - un test de dépistage du paludisme ;

- une évaluation psychologique ou neurologique complémentaire, sur indication médicale ;
- **Vaccinations obligatoires** (Ces vaccinations doivent être justifiées par le carnet de santé ou des certificats officiels) :
 - la fièvre jaune ;
 - le vaccin antiméningococcique (A-C-Y-W135) ;
 - le vaccin contre l'hépatite virale B ;
 - le vaccin antidiphtérique, antitétanique et antipoliomyélitique.
- 10. deux (02) photos d'identité récentes ;
- 11. l'original de la quittance délivrée par le Trésor Public après le paiement sur le compte **BJ6600100100000010156674-DBAU** des frais d'étude de dossier qui s'élèvent à cinq mille (5000 francs CFA) ;
- 12. une (01) chemise dossier cartonnée à rabat (couleur jaune).

NB :

- Les candidats doivent transmettre dans l'ordre indiqué ci-dessus, à l'adresse électronique suivante : secretariat.dbau@gouv.bj, les copies numérisées au format PDF, de l'ensemble des pièces exigées dans le cadre de la présente offre ;
- les candidats ayant obtenu leur diplôme à l'étranger doivent joindre l'authenticité et l'équivalence du diplôme ;
- les candidats titulaires d'un diplôme d'une université privée doivent fournir leur diplôme cosigné par le MESRS ou le diplôme de l'examen national ;
- les bourses couvrent uniquement les frais de scolarité annuels. Tous les autres frais seront à la charge des bénéficiaires ;
- tout dossier incomplet ou non conforme sera systématiquement rejeté.

La date limite de dépôt de dossier physique est fixée au jeudi 17 septembre 2026 à 12 heures 00 minute à la Direction des Bourses et Aides Universitaires.

Pour la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique chargée de la Formation Technique et P.O.

MESRS-FT (ATCR)


Alda Lidwine GNANSOUNOU GLELE
 Secrétaire Générale du Ministère

7